

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DAE 181 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Paris et Compagnie pour le Connecteur Etudiants.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention relative à l'octroi d'une subvention à l'association Paris et Compagnie ;

Sur le rapport présenté par Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Paris et Compagnie sise au 22, rue du Quatre Septembre 75002 Paris pour le fonctionnement du Connecteur Etudiants.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 euros est attribuée à l'association Paris et Compagnie.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55009 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2016, sous réserve du vote des crédits correspondants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO

